

FONDS D'AIDE À L'ACTION COMMUNAUTAIRE AUTONOME

ÉTATS FINANCIERS (NON VÉRIFIÉS)

**DE L'EXERCICE CLOS LE
31 MARS 2013**

TABLE DES MATIÈRES

	Page
RAPPORT DE LA DIRECTION	1
ÉTATS FINANCIERS	
État des résultats et de l'excédent cumulé.....	2
État de la situation financière.....	3
État de la variation des actifs financiers nets.....	4
État des flux de trésorerie.....	5
Notes complémentaires.....	6 à 12
RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	
Transferts, charges d'exploitation et d'administration.....	13

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers du Fonds d'aide à l'action communautaire autonome ont été dressés par la direction du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de méthodes comptables appropriées qui respectent les Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction doit maintenir un système de contrôles internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La direction reconnaît qu'elle est responsable de gérer les affaires du Fonds conformément aux lois et règlements qui le régissent.



Marie-Rehée Roy, sous-ministre adjointe
Direction générale des politiques, de l'analyse
stratégique et de l'action communautaire



Brigitte Pelletier, sous-ministre
Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale

Québec, le 28 juin 2013

**FONDS D'AIDE À L'ACTION COMMUNAUTAIRE AUTONOME
ÉTAT DES RÉSULTATS ET DE L'EXCÉDENT CUMULÉ (NON VÉRIFIÉ)
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2013**

	2013			2012	
	Budget Initial	Résultats réels		Résultats réels	
	Total	Aide à l'action communautaire autonome	Aide humanitaire internationale	Total	Total
REVENUS					
Contributions du gouvernement					
Loto-Québec	18 600 000	15 630 317	2 889 016	18 519 333	17 997 014
Ministère de l'Emploi et de Solidarité sociale	5 772 000	5 772 000	-	5 772 000	5 871 100
Ministère de la Justice du Québec	-	180 000	-	180 000	-
Autres revenus	-	43 938	38 934	82 872	-
	24 372 000	21 626 255	2 927 950	24 554 205	23 868 114
CHARGES					
Transferts (page 13)	22 518 615	19 552 838	2 840 877	22 393 715	22 008 809
Charges d'exploitation et d'administration (page 13)	2 277 219	1 689 515	100 217	1 789 732	2 209 402
	24 795 834	21 242 353	2 941 094	24 183 447	24 218 211
EXCÉDENT (DÉFICIT) ANNUEL	(423 834)	383 902	(13 144)	370 758	(350 097)
EXCÉDENT CUMULÉ AU DÉBUT	1 907 203	1 633 399	273 804	1 907 203	2 257 300
EXCÉDENT CUMULÉ À LA FIN	1 483 369 \$	2 017 301 \$	260 660 \$	2 277 961 \$	1 907 203 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

**FONDS D'AIDE À L'ACTION COMMUNAUTAIRE AUTONOME
ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE (NON VÉRIFIÉ)
AU 31 MARS 2013**

	<u>2013</u>	<u>2012</u>
ACTIFS FINANCIERS		
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 4)	2 454 118 \$	2 118 777 \$
Débiteurs (note 5)	317 158	5 225
	<u>2 771 276 \$</u>	<u>2 124 002 \$</u>
PASSIF		
Créditeurs et charges à payer (note 6)	<u>493 315 \$</u>	<u>218 417 \$</u>
ACTIFS FINANCIERS NETS	<u>2 277 961 \$</u>	<u>1 905 585 \$</u>
ACTIF NON FINANCIER		
Immobilisations (note 7)	<u>- \$</u>	<u>1 618 \$</u>
EXCEDENT CUMULÉ	<u>2 277 961 \$</u>	<u>1 907 203 \$</u>
OBLIGATIONS CONTRACTUELLES (note 8)		

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.



Marie-Renée Roy, sous-ministre adjointe
Direction générale des politiques, de l'analyse
stratégique et de l'action communautaire



Brigitte Pelletier, sous-ministre
Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale

FONDS D'AIDE À L'ACTION COMMUNAUTAIRE AUTONOME
ÉTAT DE LA VARIATION DES ACTIFS FINANCIERS NETS (NON VÉRIFIÉ)
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2013

	2013		2012
	Budget Initial	Résultats réels	Résultats réels
Actifs financiers nets au début de l'exercice	1 905 585 \$	1 905 585 \$	2 253 687 \$
Variation due aux immobilisations			
Amortissement des immobilisations	1 500	1 618	1 995
Excédent (déficit) annuel	(423 834)	370 758	(350 097)
Augmentation (diminution) des actifs financiers nets	(422 334)	372 376	(348 102)
Actifs financiers nets à la fin de l'exercice	1 483 251 \$	2 277 961 \$	1 905 585 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

**FONDS D'AIDE À L'ACTION COMMUNAUTAIRE AUTONOME
ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE (NON VÉRIFIÉ)
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2013**

	<u>2013</u>	<u>2012</u>
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent (déficit) annuel	370 758 \$	(350 097) \$
Éléments sans incidence sur la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations	1 618	1 995
Variation des actifs financiers et des passifs reliés au fonctionnement :		
Débiteurs	(311 933)	4 388
Créditeurs et charges à payer	<u>274 898</u>	<u>(707 106)</u>
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	<u>335 341</u>	<u>(1 050 820)</u>
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	<u>2 118 777</u>	<u>3 169 597</u>
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN (NOTE 4)	<u>2 454 118 \$</u>	<u>2 118 777 \$</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

FONDS D'AIDE À L'ACTION COMMUNAUTAIRE AUTONOME
NOTES COMPLÉMENTAIRES (NON VÉRIFIÉES)
31 MARS 2013

1. CONSTITUTION ET MISSION

Le Fonds d'aide à l'action communautaire autonome, constitué par la *Loi sur le ministère du Conseil exécutif* (L.R.Q., chapitre M-30), a pour mission le financement de l'aide à l'action communautaire autonome et de l'aide humanitaire internationale. Le Fonds a entrepris ses activités le 15 décembre 1995.

Ce Fonds est administré par la ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale pour les activités relatives à l'action communautaire autonome et par le ministre des Relations internationales, de la Francophonie et du Commerce extérieur pour les activités relatives à l'aide humanitaire internationale.

Le mode de gestion et de financement du Fonds, prévu dans sa loi constitutive, précise notamment que les intérêts produits par les sommes constituant le Fonds ne font pas partie de ce dernier. Ces intérêts sont versés au Fonds général du Fonds consolidé du revenu et ne sont pas présentés à l'état des résultats et de l'excédent cumulé.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Aux fins de la préparation de ses états financiers, le Fonds utilise prioritairement le *Manuel de l'Institut canadien des comptables agréés pour le secteur public*. L'utilisation de toute autre source de principes comptables généralement reconnus doit être cohérente avec ce dernier.

La préparation des états financiers du Fonds, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, exige que celui-ci ait recours à des estimations et des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur la comptabilisation des revenus et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les principaux éléments pour lesquels la direction a établi des estimations et formulé des hypothèses sont la provision pour créances douteuses et la durée de vie utile des immobilisations. Les résultats réels peuvent différer des meilleures prévisions faites par la direction.

Instruments financiers

Les instruments financiers comprennent les éléments suivants :

Actifs financiers :

- la trésorerie et les équivalents de trésorerie
- les débiteurs

Passif financier :

- les créditeurs et charges à payer

Évaluation initiale

Les instruments financiers sont constatés au coût à la date de transaction.

Évaluation ultérieure

La trésorerie et les équivalents de trésorerie, les débiteurs, les créditeurs et charges à payer sont des instruments financiers évalués au coût ou au coût après amortissement.

FONDS D'AIDE À L'ACTION COMMUNAUTAIRE AUTONOME
NOTES COMPLÉMENTAIRES (NON VÉRIFIÉES)
31 MARS 2013

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

Services reçus à titre gratuit

Le Fonds reçoit, à titre gratuit, des services du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale relativement à la gestion d'une partie des projets ayant trait à des initiatives sociales. Les services gratuits ne sont pas présentés à l'état des résultats et de l'excédent cumulé.

Constatation des revenus

Loto-Québec verse annuellement au Fonds des sommes correspondant à 6 % du bénéfice net de l'exercice précédent relatif à l'exploitation des casinos d'État et à la gestion des commerces qui y contribuent. En vertu de sa loi constitutive, Loto-Québec attribue 5/6 des sommes à l'action communautaire autonome et 1/6 des sommes à l'action humanitaire internationale. En novembre 2012, le gouvernement a autorisé par décret qu'un pourcentage additionnel de ce même bénéfice soit versé au Fonds à raison de 0,908 % aux fins de l'action communautaire autonome et de 0,092 % aux fins de l'aide humanitaire internationale. Ce décret n'est valable que pour l'exercice financier 2013. Ces revenus sont constatés selon la méthode de comptabilité d'exercice.

Les contributions du gouvernement du Québec sont déterminées annuellement par le budget de dépenses pour les revenus provenant du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale. Ces revenus sont constatés selon la méthode de comptabilité d'exercice.

Les autres revenus sont comptabilisés selon la méthode de comptabilité d'exercice, lorsque le montant est déterminé ou déterminable et lorsque le recouvrement est raisonnablement assuré.

Constatation des charges

Le soutien financier accordé dans le cadre des activités du Fonds est comptabilisé lorsque les contributions financières sont exigibles en vertu de protocoles d'entente ou de conventions de subvention.

ACTIFS FINANCIERS

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont composés de l'encaisse et de l'avance au Fonds général du Fonds consolidé du revenu.

PASSIF

Avantages sociaux futurs

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interemployeurs à prestations déterminées gouvernementaux étant donné que le Fonds ne dispose pas de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

FONDS D'AIDE À L'ACTION COMMUNAUTAIRE AUTONOME
NOTES COMPLÉMENTAIRES (NON VÉRIFIÉES)
31 MARS 2013

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

ACTIF NON FINANCIER

De part leur nature, les actifs non financiers sont généralement utilisés afin de rendre des services futurs.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et amorties sur leur durée de vie utile prévue, selon la méthode de l'amortissement linéaire et les durées suivantes :

Mobilier de bureau	5 ans
Équipement informatique	4 ans

Réduction de valeurs sur immobilisations

Lorsqu'une immobilisation ne contribue plus à la capacité de fournir au Fonds des biens et des services, ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à l'immobilisation est inférieure à sa valeur comptable nette, le coût de l'immobilisation est réduit pour refléter sa baisse de valeur.

Les moins-values nettes sur les immobilisations sont imputées aux charges de l'exercice. Aucune reprise sur réduction de valeur n'est constatée.

Gains et pertes de réévaluation

L'état des gains et des pertes de réévaluation n'est pas présenté étant donné qu'aucun élément n'est comptabilisé à la juste valeur ou libellé en devise étrangère.

3. MODIFICATIONS COMPTABLES

Le 1^{er} avril 2012, le Fonds a adopté prospectivement les nouvelles recommandations de l'ICCA quant aux nouveaux chapitres suivants: SP 3450 - *Instruments financiers* et SP 1201 - *Présentation des états financiers* et SP 3410 - *Paiements de transfert*.

Présentation des états financiers

Le chapitre SP 1201 - *Présentation des états financiers* modifie et remplace le chapitre SP 1200 - *Présentation des états financiers*. Les principales modifications sont les suivantes :

- Les gains et pertes de réévaluation sont présentés dans un nouvel état financier.
- L'excédent ou le déficit cumulé est présenté comme étant le total de l'excédent ou du déficit cumulé lié aux activités et des gains et pertes de réévaluation cumulés.

L'adoption de cette norme n'a eu aucune incidence sur l'état des résultats et de l'excédent cumulé, sur l'état de la situation financière et sur l'état de variation des actifs financiers nets du Fonds.

**FONDS D'AIDE À L'ACTION COMMUNAUTAIRE AUTONOME
NOTES COMPLÉMENTAIRES (NON VÉRIFIÉES)
31 MARS 2013**

3. MODIFICATIONS COMPTABLES (SUITE)

Instruments financiers

Le 1^{er} avril 2012, le Fonds a adopté prospectivement le chapitre SP 3450 - *Instruments financiers*. Ce nouveau chapitre établit des normes de comptabilisation et d'évaluation des actifs financiers, des passifs financiers et des dérivés non financiers.

Les principaux éléments de ce chapitre sont les suivants :

- Les éléments compris dans le champ d'application du chapitre sont classés dans l'une ou l'autre des deux catégories d'évaluation : juste valeur ou coût ou coût après amortissement.
- Jusqu'à ce qu'un élément soit décomptabilisé, les gains et les pertes découlant de la réévaluation à la juste valeur sont présentés dans l'état des gains et pertes de réévaluation.
- De nouvelles obligations d'information sur les éléments présentés ainsi que sur la nature et l'ampleur des risques découlant des instruments financiers ont été ajoutées et sont présentées à la note 10.

En date du 1^{er} avril 2012, le Fonds :

- a comptabilisé tous ses actifs financiers et ses passifs financiers dans son état de la situation financière et classer les éléments conformément aux catégories prescrites par le SP 3450;
- a appliqué les critères prescrits par le SP 3450 pour identifier les actifs financiers et les passifs financiers qui doivent être évalués à la juste valeur;
- a appliqué prospectivement les dispositions relatives à l'évaluation du présent chapitre;
- a comptabilisé tout ajustement de la valeur comptable antérieure comme un ajustement des gains et pertes de réévaluation cumulés à l'ouverture.

L'adoption de cette norme n'a eu aucune incidence sur l'état des résultats et de l'excédent cumulé, sur l'état de la situation financière et sur l'état de variation des actifs financiers nets du Fonds.

Paiements de transfert

Le 1^{er} avril 2011, le CCSP de l'ICCA a publié le chapitre SP 3410 - *Paiements de transfert*. À cet effet, la comptabilisation d'un paiement de transfert est constatée dans l'exercice où le transfert est autorisé et où le bénéficiaire ou le cédant satisfait à tous les critères d'admissibilité. L'application de cette norme n'a eu aucune incidence sur l'état des résultats et de l'excédent cumulé, sur l'état de la situation financière et sur l'état de la variation des actifs financiers nets.

Au 31 mars 2013, les états financiers du Fonds présentent un montants de 24 471 333 \$ à titre de bénéficiaire de paiements de transfert. Il agit aussi à titre de cédant pour une somme totalisant 22 393 715 \$.

4. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

	<u>2013</u>	<u>2012</u>
Encaisse	200 \$	200 \$
Avance au Fonds général du Fonds consolidé du revenu	<u>2 453 918</u>	<u>2 118 577</u>
	<u>2 454 118 \$</u>	<u>2 118 777 \$</u>

FONDS D'AIDE À L'ACTION COMMUNAUTAIRE AUTONOME
NOTES COMPLÉMENTAIRES (NON VÉRIFIÉES)
31 MARS 2013

5. DÉBITEURS

	<u>2013</u>	<u>2012</u>
Fonds québécois d'initiatives sociales	- \$	5 225 \$
Ministère de la Justice du Québec	180 000	-
Secrétariat du Conseil du trésor	125 572	-
Autres	11 586	-
	<u>317 158 \$</u>	<u>5 225 \$</u>

6. CRÉDITEURS ET CHARGES À PAYER

	<u>2013</u>	<u>2012</u>
Fonds québécois d'initiatives sociales	25 604 \$	- \$
Rémunération	58 923	120 779
Fonctionnement	15 308	28 634
Transferts	393 480	69 004
	<u>493 315 \$</u>	<u>218 417 \$</u>

7. IMMOBILISATIONS

	<u>2013</u>			<u>2012</u>
	Mobilier de bureau	Équipement informatique	Total	Total
Coût	<u>29 872 \$</u>	<u>13 695 \$</u>	<u>43 567 \$</u>	<u>43 567 \$</u>
Amortissement cumulé				
Solde au début	28 254 \$	13 695 \$	41 949 \$	39 954 \$
Amortissement	1 618	-	1 618	1 995
Solde à la fin	<u>29 872 \$</u>	<u>13 695 \$</u>	<u>43 567 \$</u>	<u>41 949 \$</u>
Valeur nette comptable	<u>- \$</u>	<u>- \$</u>	<u>- \$</u>	<u>1 618 \$</u>

8. OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

Le Fonds s'est engagé, par protocoles d'entente ou conventions de subvention, à soutenir financièrement des organismes. Le solde des obligations contractuelles au 31 mars 2013 s'établit de la manière suivante :

	<u>2013</u>	<u>2012</u>
Aide à l'action communautaire autonome	9 703 337 \$	1 655 354 \$
Aide humanitaire internationale	1 848 364	29 430 417
	<u>11 551 701 \$</u>	<u>31 085 771 \$</u>

FONDS D'AIDE À L'ACTION COMMUNAUTAIRE AUTONOME
NOTES COMPLÉMENTAIRES (NON VÉRIFIÉES)
31 MARS 2013

8. OBLIGATIONS CONTRACTUELLES (SUITE)

D'autres obligations contractuelles ont été conclues entre le Fonds et diverses entités du gouvernement et des fournisseurs externes. Ces obligations totalisent une somme de 31 994 \$ pour l'exercice financier 2014 (33 754 \$ pour 2013).

Le versement des obligations contractuelles du Fonds s'effectuera de la façon suivante pour les trois prochains exercices financiers :

<u>2014</u>	<u>2015</u>	<u>2016</u>
<u>11 348 695 \$</u>	<u>170 000 \$</u>	<u>65 000 \$</u>

9. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Les membres du personnel du Fonds participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Au 1^{er} janvier 2013, le taux de cotisation à l'un des régimes de retraite a été modifié. Ainsi, le taux pour le RREGOP est passé de 8,94 % à 9,18 % de la masse salariale. Le taux du RRPE est demeuré à 12,30 % tout au long de l'exercice.

Les cotisations du Fonds imputées aux charges d'exploitation et d'administration s'élèvent à 71 046 \$ (81 843 \$ pour 2012). Les obligations du Fonds envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

10. INSTRUMENTS FINANCIERS

Gestion des risques liés aux instruments financiers

Dans le cours normal de ses activités, le Fonds est exposé à différents risques, notamment le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de taux d'intérêts. La direction a mis en place des procédures en matière de contrôle et de gestion qui l'assurent de gérer les risques inhérents aux instruments financiers.

Risque de crédit

Le risque de crédit correspond au risque de pertes financières résultant de l'incapacité ou du refus d'une contrepartie de s'acquitter entièrement de ses obligations contractuelles. Le Fonds est exposé à un risque de crédit au maximum de la valeur comptable de ses débiteurs.

Le Fonds estime que son exposition au risque de crédit est nulle, puisque l'ensemble de ses débiteurs sont des ministères et organismes du gouvernement du Québec.

FONDS D'AIDE À L'ACTION COMMUNAUTAIRE AUTONOME
NOTES COMPLÉMENTAIRES (NON VÉRIFIÉES)
31 MARS 2013

10. INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

Risque de liquidité

Le risque de liquidité représente le risque que le Fonds éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs qui sont à régler par la remise de trésorerie ou d'un autre actif financier.

Le Fonds est en mesure d'honorer les passifs qui nécessitent des déboursés dans une échéance rapprochée au 31 mars 2013, soit ses créditeurs et charges à payer. Le Fonds paie généralement ses factures à l'intérieur d'un délai de 30 jours.

Les créditeurs et charges à payer sont principalement composés de paiements de transfert, totalisant 393 480 \$. Le Fonds évalue donc son risque de liquidité très faible.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt se définit comme la volatilité des taux d'intérêts.

Le Fonds considère que son risque lié à la variation des taux d'intérêts est faible.

11. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers, le Fonds est apparenté avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. Le Fonds n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement dans les états financiers.

**FONDS D'AIDE À L'ACTION COMMUNAUTAIRE AUTONOME
RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES (NON VÉRIFIÉ)
TRANSFERTS, CHARGES D'EXPLOITATION ET D'ADMINISTRATION
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2013**

TRANSFERTS

	2013			2012
	Aide à l'action communautaire autonome	Aide humanitaire internationale	Total	Total
Organismes communautaires				
Promotion des droits				
Multisectoriels	18 811 491 \$	- \$	18 811 491 \$	18 549 947 \$
Soutien aux organismes sans port d'attache	147 347	-	147 347	165 437
Interlocuteur privilégié	590 000	-	590 000	560 000
Recherches et études	4 000	-	4 000	2 600
Aide humanitaire internationale	-	2 840 877	2 840 877	2 730 825
	19 552 838 \$	2 840 877 \$	22 393 715 \$	22 008 809 \$

CHARGES D'EXPLOITATION ET D'ADMINISTRATION

	2013			2012
	Aide à l'action communautaire autonome	Aide humanitaire internationale	Total	Total
Traitements et avantages sociaux	1 195 930 \$	89 291 \$	1 285 221 \$	1 586 852 \$
Transport et communication	118 402	-	118 402	114 590
Services professionnels et techniques	238 768	10 926	249 694	348 174
Loyer et location d'équipement	122 626	-	122 626	142 608
Fournitures et approvisionnement	12 171	-	12 171	15 183
Amortissement des immobilisations	1 618	-	1 618	1 995
	1 689 515 \$	100 217 \$	1 789 732 \$	2 209 402 \$